un autre port canadien, ou d'un port canadien à un port es dehors du Canada.

Lois diverses modifiées. Les lois suivantes sont également modifiées: Rentes viagires servies par l'Etat (chapitres 4 et 5). Service Civil (chapitre 8). Protection des douanes et des pêcheries, S.R. 1906 c. 47 (chapitre 15). Pêcheries (chapitre 20). Inspection de gaz (chapitre 23). Sauvages (chapitre 28). Enquêtes en mitière de différends industriels (chapitre 29). Revenu de l'intérieur (chapitre 36). Irrigation (chapitre 34). Titres de bien fonds (chapitre 36). Inspection des viandes et conserves alimentaires (chapitre 38). Pensions de la milice (chapitre 39). Chamite de bataille nationaux de Québec (chapitre 41). Protection de eaux navigables (chapitre 44). Contrôle des semences (chapitre 54). Télégraphes (chapitres 55 et 56). Tempérance du Canad (chapitre 58). Récompensant certains volontaires (chapitre 60).

Inondations en France. En janvier des inondations, et notamment le débordement d la Seine à Paris, causèrent de grands désastres en France. L Parlement du Dominion vota une somme de \$50,000 pour veni en aide aux affligés et comme manifestation de la sympathie d peuple canadien. En accusant réception de cette contributior dans un télégramme daté de Paris le 10 février, Sir Franci Bertie, l'ambassadeur britannique, dit que le ministre françai des affaires étrangères désirait "que la gratitude profonde d gouvernement de la République, vivement touché de ce généreu témoignage de sympathie, fut exprimée au Parlement cans dien."

Mort du Roi Edouard VII Le 6 mai l'empire britannique entier fut plongé dans le deu le plus profond par la mort du roi Edouard VII, survenue aprè une courte maladie. En raison de la haute dignité du caractèr du roi et de l'influence personnelle extraordinaire qu'il exerçai ce deuil a été partagé sincèrement par les nations de l'univer qui, toutes, ont donné les témoignages les plus éclatants d respect pour sa mémoire.

Message de condoléance envoyé par le Canada. Le 7 mai, le gouverneur-général du Canada cabla le messag de condoléances suivant au secrétaire colonial d'Etat:

"La nouvelle de la mort du roi Edouard VII, qui vient de parvenir a Canada, a causé une tristesse universelle. Les ministres canadiens de Majesté désirent que vous transmettiez au roi George et aux membres de l'amille royale, l'assurance que le peuple du Canada prend la part la plu vive à leur grande douleur. Non seulement Sa Majesté a gagné le respect d'amour de tous ses sujets britanniques par la manière dont Elle s'est a quittée des fonctions attachées à sa haute situation, mais ses efforts e faveur de l'harmonie et de la bonne intelligence internationales, lui or acquis, dans l'univers entier, le titre de grand pacificateur. Ce trait l'estimable du caractère royal n'a été nulle part plus vivement apprécié qu'dans son Dominion du Canada."

Aux imposantes cérémonies funèbres, qui se terminèrent pa Funérailles à l'enterrement à Windsor, le 20 mai, tous ou à peu près tous le Windsor. Les délégués du Canad